



Fiche 12 : Toits d'Abord, Fondation Abbé Pierre



Organisme gestionnaire des données :
Conseils Départementaux

Mars 2018

1. Caractérisation du dispositif

Objectif	<p>Programme qui vise à soutenir des maîtres d'ouvrage d'insertion issus du secteur associatif pour la production d'une offre nouvelle de logements accompagnés économes en énergie, ou à la marge la rénovation énergétique de leur patrimoine.</p> <p>Le programme vise le soutien à la production de 600 à 700 logements par an.</p> <p>L'objectif est de ramener la dépense contrainte pour les locataires de ces logements à un niveau acceptable et compatible avec une insertion durable.</p>
Cible(s)	<p>Personnes en précarité les plus éloignées des circuits normaux de l'accès au logement, publics prioritaires définis par la Loi « Besson » visant la mise en œuvre du droit au logement du 31 mai 1990.</p> <p>Ménages sans expérience locative, ou ayant connu des ruptures ou situations de logement difficiles et en situation de précarité énergétique.</p>

<p>Acteur porteur du dispositif</p>	<p>Fondation Abbé Pierre, par l'intermédiaire des acteurs du milieu associatif qui sont les maîtres d'ouvrages des projets ou les gestionnaires (pensions de famille ou résidence sociale jeune)</p>
<p>Nature du dispositif</p>	<p>Subvention extra-légale aux organismes d'accompagnement à l'insertion des ménages précaires, sous forme d'aide à l'investissement pouvant aller jusqu'à 10% du prix de revient des opérations</p>
<p>Date de création ou de mise en œuvre du dispositif</p>	<p>Lancement le 3 avril 2012, suite à deux précédents programmes similaires depuis 2005</p>

<p>Logique mise à l'œuvre</p>	<p>Soutien aux acteurs locaux pour la production de logements économes et accompagnés</p> <p>Aide à l'amélioration de l'habitat (rénovation de passoires énergétiques) et au développement de l'offre de logements ciblée sur la précarité énergétique</p>
<p>Aide principale / aide ouvrant droit à d'autre(s) / aide adossées sur d'autre(s)</p>	<p>Aide adossée sur des aides publiques existantes mobilisées par les porteurs de projet (financement de l'Etat, des collectivités, fonds privés).</p> <p>Programme national de lutte contre la précarité énergétique, éligible aux CEE, financé à hauteur de 40% par EDF.</p>

2. Critères d'éligibilité

Statut d'occupation	Locataires, résidants (en pension de famille, résidences sociales jeunes)
Niveaux de ressource	Ressources inférieures aux plafonds du I Prêt Locatif Aidé d'intégration (art 331-1 du Code de la Construction et de l'Habitation) et. Par exemple un revenu net imposable < 11067 € en 2017 hors Paris et IDF pour une personne seule, 21575 € pour un couple avec 2 enfants.
Composition familiale	Sans condition spécifique sur la composition familiale, mais constat que les bénéficiaires sont en majorité des familles monoparentales (40 %), et des personnes seules (30 %) et des couples avec enfants (30%)

<p>Caractéristiques des logements</p>	<p>Logements diffus très sociaux (sur la base du PLAI, PLAI adapté ou des financements Anah Organisme) dont les loyers sont compris entre 4 et 7 € le m² selon le secteur géographique, avec une attention particulière accordée à la maîtrise des charges.</p> <p>Ou Pensions de Famille et résidences sociales jeunes de petite tailles (maxi 25 logements) avec des redevances plafonnées.</p>
<p>Caractéristiques liées à la consommation / aux gains énergétiques potentiels</p>	<p>Performances attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les opérations en construction neuve (10% des projets soutenus), soit des performances de classes A ou B au DPE • Pour les opérations de réhabilitation (90% des projets soutenus) des performances amenant à créer des logements en classes A, B ou C à partir de bâtiments en général en classes E, F, G. <p>Résultats constatés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Performance accrue de 64 % en moyenne • Gain de 4 classes DPE, de 363 à 130 kWh ep/m² /an • Sur 60 logements évalués spécifiquement : économie de 900€ par an et par unité de consommation. <p>Soit 1,5 mois de ressources mensuelles pour des ménages sous le seuil de grande pauvreté.</p>

<p>Nature des travaux ou des matériaux utilisés</p>	<p>Construction de logements neufs ou réhabilitation de bâtiments existants.</p>
--	---

3. Montant de l'aide

<p>Montant et/ou modes de calcul</p>	<p>L'aide à l'investissement est en moyenne de 8 000 € par logement et le programme vise le soutien à la production de 600 à 700 logements par an.</p> <p>Il représente de 5% à 10% du prix de revient des opérations selon les caractéristiques et les besoins.</p> <p>Plus les opérations sont petites, plus le coût d'usage est maîtrisé, plus le soutien peut être important.</p>
---	--

4. Modalités d'octroi

Lieu d'obtention (guichet)	Dépôt des demandes de soutien des projets sur un extranet de la Fondation Abbé Pierre par des associations ou organismes à gouvernance associative dont l'activité est encadrée depuis 2011 par l'agrément « Maîtrise d'ouvrage d'insertion ».
Modalités et circuits d'instruction des demandes	Instruction par la Fondation (niveau national), passage du projet en comité d'engagement puis validation par le Bureau de la Fondation
Fréquence de mobilisation	Toute l'année. Comité d'engagements mensuels.

Critères autres

Gains énergétiques : pour obtenir l'aide, les projets présentés doivent permettre un reste pour vivre après dépense contrainte suffisant (loyer, factures énergétiques, abonnements, contrats d'entretien) : au moins 10€ par jour / 300€ par mois et par unité de consommation ; idéalement supérieur à 15€ par jour et par UC, 500€/mois .

Le soutien apporté est aussi évalué en fonction du degré d'implication des acteurs publics (Etat, collectivités), pour constituer un véritable levier d'optimisation du financement.

5. Publics et/ou situations non-couverts

<p>Critères d'exclusion</p>	<p>Niveau de revenu des bénéficiaires supérieur aux plafonds fixés</p> <p>Projet dont les opérateurs participent à un appel à la générosité publique organisé à l'échelle nationale</p>
--	---